

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	46

**N° 216/2018**

**OBJET : Offre promotionnelle spéciale compostage domestique**

**L'an deux mille dix-huit et le 2 octobre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Gilles COMBES à M<sup>me</sup> Danielle TENSA, M. Michel COURTIADÉ à M<sup>me</sup> Sabine PARACHE, M<sup>me</sup> Annick MELINAT à M. Pascal TATIBOUET, M. Sébastien VINCINI à M. Jean-Louis REMY, M<sup>me</sup> Joséphine ZAMPESE à M. René AZEMA.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**M. Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président indique que le compostage domestique reste le meilleur levier de réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et de maîtrise des coûts.

Depuis 2005, le composteur, puis 2010, le lombricomposteur sont en vente à des tarifs attractifs pour inciter les citoyens du territoire à composter. Cependant, les ventes en 2017 ont eu tendance à diminuer. Aussi, afin de relancer l'engouement pour le compostage, une opération promotionnelle ponctuelle est proposée durant la semaine européenne de réduction des déchets et plus précisément les 20-21-22 et 23 novembre 2018.

Monsieur le Président propose que, durant ces quatre jours, le composteur de 400L soit vendu 10 € au lieu de 15 € et le lombricomposteur 20 € au lieu de 25 €. Il propose également de fournir aux habitants achetant le matériel de compostage un sac de compost gratuit.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité :

**APPROUVE** les tarifs promotionnels du composteur de 400 L et du lombricomposteur tel que détaillé ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à modifier les tarifs de la régie de compostage de la CCBA pour la période du 20 au 23 novembre 2018 inclus,

**DECIDE** d'appliquer le tarif de 10 euros pour le composteur de 400 L et de 20 euros pour le lombricomposteur.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS